

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2012-12 du 7 mai 2012 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSK1230327S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2012 portant nomination du président par intérim de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2007-02 du président de l'Établissement français du sang en date du 30 avril 2007 nommant M. Éric HERGON aux fonctions de directeur des affaires réglementaires et de la qualité de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Éric HERGON, directeur des affaires réglementaires et de la qualité, est chargé de l'intérim des fonctions de directeur général délégué, en charge de la médecine, de la sécurité, de la qualité et de la recherche, de l'Établissement français du sang à compter du 7 mai 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 7 mai 2012.

*Le président par intérim  
de l'Établissement français du sang,*  
PR P. TIBERGHEN